



**Vous pourrez déduire (ou avoir un crédit d'impôts)  
66 % de votre cotisation de vos impôts 2019**

## Cotisations syndicales 2018-2019

A Force Ouvrière, être syndiqué c'est être confédéré, c'est-à-dire être en liaison avec l'ensemble des salariés de toutes professions.

Le montant indiqué ci-dessous inclut la carte syndicale et 12 timbres (**pour info, entre parenthèse le «prix de revient» de la cotisation après crédit d'impôt, donc ce n'est pas le montant à payer**). Pour les collègues travaillant à temps partiel, la cotisation se comptabilise au prorata de votre quotité de travail.

**Pour les syndiqués de l'an passé**, quelle que soit la date d'adhésion, la cotisation due est complète, donc celle indiquée dans le tableau.

**Pour les nouveaux syndiqués** qui se syndiquent en cours d'année :

- soit vous voulez adhérer depuis septembre, alors vous versez la somme indiquée.

- soit vous souhaitez ne payer qu'à partir du mois de votre adhésion, vous faites alors une règle de trois ! (montant total dû / 12 \* nombre de mois restant jusqu'à août inclus).

**Vous pouvez faire 10 chèques maximum** (si vous vous syndiquez en septembre), **9 pour octobre, 8 pour novembre...**

Echelons	1	2	3	4	5 ou 1e chevron	6 ou 2e chevron	7 ou 3e chevron	8	9	10	11
<b>Professeur des écoles classe normale</b>											
	120 (40,80)	126 (42,40)	132 (44,88)	138 (46,92)	144 (48,96)	159 (54,06)	168 (57,12)	180 (61,20)	192 (65,28)	204 (69,36)	216 (73,44)
<b>Professeur des écoles hors classe</b>											
	225 (76,50)	231 (78,54)	237 (80,58)	243 (82,62)	249 (84,66)	255 (86,70)					
<b>Professeur des écoles classe exceptionnelle</b>											
	240 (81,60)	246 (83,64)	252 (85,68)	258 (87,72)	279 (94,86)	289 (98,26)	303 (103,02)				
<b>Instituteurs</b>											
	120 (40,80)	120 (40,80)	126 (42,40)	126 (42,40)	129 (43,86)	129 (43,86)	138 (46,92)	138 (46,92)	147 (49,98)	162 (55,08)	174 (59,16)

## Cotisations annuelles spécifiques

Etudiant en M1 : 33 € (12)

Contractuels temps plein : 96 € (34)

Disponibilité : 30 € (11)

Contractuels temps partiel : 48 € (17)

CUI, EAP, EVS, AESH... : 36 € (13)

Congé parental : 36 € (13)

Retraité : 129 € (43,86)

**Temps partiel : cotisation égale au pourcentage de temps partiel**

### Avec votre cotisation, vous recevrez

✓ Avec votre carte, et sans augmentation des cotisations, vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions. Une économie non négligeable.

✓ Votre carte syndicale et vos timbres.

✓ Le **mémento du SNUDI FO 93**, réservé aux syndiqués, avec des informations pratiques pour votre carrière, votre vie familiale, mis à jour chaque année...

✓ Un récapitulatif des **prestations sociales** (aides diverses...)

✓ Une **lettre aux syndiqués régulière** et des **mails spécifiques et plus précis** vous informant de l'activité de votre syndicat et des informations pour votre carrière...

✓ Vous serez prévenus **en priorité** des résultats des différentes CAPD (promotions, exeat, mouvement...)



## Bulletin d'adhésion individuel à retourner à

SNUDI FO 93 - Espace M. Nilès - 11, rue du 8 mai 1945 - 93000 BOBIGNY

Tel : 01 48 95 43 73 - Email : snudifo93@gmail.com

Site : www.snudifo93.net

**Prénom :** ..... **Nom :** .....

Titulaire  Stagiaire\*  Contractuel  AVS-EVS-CUI-EAP

Fonction (adj, Dir, IMF, Psy, TR, etc.) : .....

Poste spécifique (Clis, ULIS, SEGPA, UPE2A, etc) : .....

Travail à temps partiel : ..... % (tous les stagiaires sont à 100 %)

Corps (Instit, PE) : ..... Echelon : ..... Grade (cl norm, HC, ex) : .....

Ville d'exercice : .....

Ecole (élem, mater) ou établ. d'exercice : .....

Adresse personnelle : .....

Complément d'adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Email personnel: .....

Email professionnel : .....

**Souhaitez-vous être correspondant FO dans votre école ?**

.....

J'adhère au SNUDI FORCE OUVRIERE en versant la somme de :

..... € en ..... chèques.

A ..... le .....

Signature :

*Chèque(s) à l'ordre du SNUDI FO 93*

\* Les étudiants fonctionnaires stagiaires (mi-temps ou plein temps) sont au 1er échelon jusqu'en décembre. **Tous les stagiaires, même à mi-temps en classe, payent une cotisation complète, le salaire étant à taux plein.**